

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00067 Numéro SIREN : 305 869 059 Nom ou dénomination : ELEONORE
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2018 sous le numéro de dépôt 6373

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

CS 90531 - 49 rue Duguay-Trouin
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60

RECEPISSE DE DEPOT

ELEONORE
80 rue Saint-Romain
76000 Rouen

V/REF :
N/REF : 79 B 67 / 2018-B-6373

Le greffier du tribunal de commerce de Rouen certifie qu'il a reçu le 25/09/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/01/2018.

Concernant la société

ELEONORE
Société à responsabilité limitée
80 rue Saint-Romain
76000 Rouen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-6373 le 27/09/2018

R.C.S. ROUEN 305 869 059 (79 B 67)

Fait à ROUEN le 27/09/2018,
LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise : <u>SARL ELEONORE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>80 RUE SAINT ROMAIN</u>		76000 <u>ROUEN</u>	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. <u>13 10 12 01 81</u>	
		N-1 <u>13 10 12 01 71</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (1)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV
Créances rattachées à des participations		BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières*		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
Matières premières, approvisionnements		BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an :	CR
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Certifié conforme à l'original

LCG - EXPERTISE SARI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ELEONORE**Neant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60...000.....)	DA	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 203	1 203
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	620 526	602 622
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 701	17 903
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	690 430	687 729
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	147	25 940
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	8 449	6 664
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 538	21 828
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 780	22 551
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	55	55
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	47 969	77 039
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	738 399	764 768
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	47 969	77 039
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL ELEONORE**Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	498 450	FB	498 450	528 698	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE			
		FG	10 800	FH	10 800	15 675	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	509 250	FK	509 250	544 373	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	2 098	267
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	511 348	544 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	275 971	277 866
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(5 013)	13 577
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 478	1 308
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	86 882	88 996
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	9 118	8 849
	Salaires et traitements*				FY	99 558	105 085
	Charges sociales (10)				FZ	29 853	33 106
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	10 366	11 697
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	346	337
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	508 559	540 820
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	2 789	3 820
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		3 394
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	9 921	
	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	12 146	12 792
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	12 146	12 792
	CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
		Intérêts et charges assimilées (6)			GR	483	2 135
		Différences négatives de change			GS		
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	483	2 135
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	11 663	10 658
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	4 531	17 871

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORENéant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	410	273		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	410	273		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	8	44		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	8	44		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	402	229		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	2 232	197		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	523 904	561 099		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	521 202	543 196		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 701	17 903		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	405	269		
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP				
		- Crédit bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 098	267		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	10 084	9 196		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	346	337		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	1 906		obligatoires		A9	8 178				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	REGULARISATIONS DIVERSES										8		5	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures		Produits antérieurs	
CHEQUE NON DEBITE												90		
REGULARISATION FOURNISSEUR ANTERIEUR												46		
CVAE 2014 PRESCRITE												269		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	60	UV		UW		60			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	136		136						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	840		840						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 044		5 044						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 377		7 377						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	246 751		246 751						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	2 473		2 473						
	TOTAUX			VT	262 681	VU	262 621	VV	60			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	147		147						
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	20 538		20 538						
Personnel et comptes rattachés			8C	7 317		7 317						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 082		6 082						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	823		823						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 057		4 057						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	501		501						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	8 449		8 449						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	55		55						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	47 969	VZ	47 969						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	8 449			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25 703	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 1 2 0 1 8			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					
		de son conjoint					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	977	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	977	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	2 232
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	14 014	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	19 924	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 %					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)							
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance déduite par le report en arrière du déficit	ZI	5 044	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	5 044	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	14 880		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	14 880		

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	17 903			- Autres réserves	ZD	17 903						
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	OF	17 903			Report à nouveau	ZG							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	17 903					
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :														
Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 15 097										XQ	15 097	14 963	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	37 392	33 830	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	34 393	40 204	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	86 882	88 996	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 471	2 329	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										YZ	6 647	6 520	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	9 118	8 849	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	103 444	110 516	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	78 117	70 092	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*										OB	72 056		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher ! Si non 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
RÉGIME DE GROUPE*	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL	
											Plus-values à 19 % JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO	
											Plus-values à 19 % JP		Imputations JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 738 398.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 509 249.99 Euros et dégageant un bénéfice de 2 701.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis par la Gérance.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel les produits suivants relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) soit :

Au titre de :

- 2017 CICE 5 044 € sur l'année civile

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 044 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	5 044
Total	5 044

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	147
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 844
Dettes fiscales et sociales	8 928
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	12 919

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Détail des charges à payer

	Montant
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	147
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
- AGEFOS 2017	499
- BIP & GO 01/18	105
- FONCIA PARKING 01/18	60
- HONORAIRES LCG BILAN	3 180
42820000 PROV CONGES PAYES	5 566
43820000 CH SOCIALES SUR CP	1 670
43860000 ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER	
- TAXE APPRENTISSAGE 2017	490
- FNCIP 2017	125
- TAXE APPRENTISSAGE 01/18	40
- FORMATION 01/18	34
- REGUL COTIS RSI 2017	502
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	
- CVAE 2017	261
- FONCIER 01/18	230
- TAXE STORE 01/18	10
Total	12 919

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 473
Total	2 473

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA RECORD 01/02-30/04/18	68		
CCA CIC 02 ET 03/18	30		
CCA MATMUT 01/02-31/12/18	1 417		
CCA VITRINE 01/02-31/12/18	116		
CCA ABT BP 02-12/18	156		
CCA SACEM 01/0231/12/18	243		
CCA SPRE 01/02-31/12/18	150		
CCA ERYMA 01/02-31/12/18	293		
Total	2 473		

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

LOCATION LONGUE DUREE

ARVATO - Matériel carte bleue

Loyer annuel

Charge de l'exercice 272.70 €

CIC OPEN - Matériel carte bleue collection

Début 1995

Loyer trimestriel

45.00 €

Charge de l'exercice

180.00 €

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ELEONORE
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros
Siège social : ROUEN (76000)
80, Rue Saint Romain
305 869 059 RCS ROUEN
SIRET 305 869 059 00041

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE PRESENTEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2018

Chers Associés,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, à l'effet de vous soumettre les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 Janvier 2018.

Comme vous pouvez le constater, le chiffre d'affaires de la société pour l'exercice écoulé s'est élevé à 509.250 Euros contre 544.373 Euros pour l'exercice précédent.

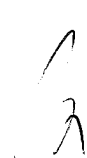
Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 508.559 Euros contre 540.820 Euros pour l'exercice précédent.

Les principales charges d'exploitation se répartissent de la façon suivante :

	Exercice clos Le 31/01/18	Exercice clos le 31/01/17
- Autres achats et charges externes	86.882 €	88.996 €
- Impôts taxes et versement assimilés	9.118 €	8.849 €
- Salaires et traitements	99.558 €	105.085 €
- Charges sociales	29.853 €	33.106 €
- Dotations aux amortissements et Provisions	10.366 €	11.697 €
- Autres charges	346 €	337 €

Il en résulte un résultat d'exploitation positif de 2.701 Euros contre un résultat d'exploitation de 17.903 Euros pour l'exercice précédent.

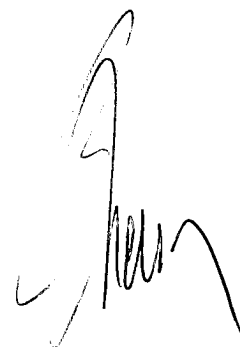
Le bilan de l'exercice clos le 31 Janvier 2018 se solde par un bénéfice net comptable de 2.701 Euros. Nous vous proposons de l'affecter au poste « autres réserves ».

Nous vous informons qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos	Dividende
Le 31/01/18	0 €
Le 31/01/17	0 €
Le 31/01/16	0 €

Vous voudrez bien, en définitive, approuver les comptes que nous vous soumettons, donner quitus à la gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A.', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M.', written in a cursive style.

ELEONORE
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros
Siège social : ROUEN (76000)
80, Rue Saint Romain
SIRET 305 869 059 00041

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2018

L' an 2018, le 27 Juin à 15 heures.

Les associés de la société **ELEONORE**, société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros, dont le siège social est à ROUEN (76000) 80, Rue Saint Romain, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite par la gérance.

Mademoiselle Victoire CHENEAU, associée cogérante, préside l'assemblée.

Madame Marie Hélène CHENEAU possèdent 80 parts en usufruit, ci... 80 parts

Dont la nue-propiété appartient à ses enfants ci-après désignés et qui

Assistent à l'assemblée, à savoir :

Madame Juliette DUGARREAU, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Amandine THIERY, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Lorraine CAULEY, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Victoire CHENEAU, à concurrence de 20 parts

Elle constate également la présence de :

Monsieur Bernard CHENEAU, possèdent 3 parts en pleine propriété 3 parts

Madame Marie Hélène CHENEAU possèdent 17 parts en pleine propriété 17 parts

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 parts

La gérance constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Janvier 2018,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Pouvoir au porteur.

La gérance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 Janvier 2018,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il est ensuite donné lecture des rapports de gestion et spécial de la gérance.

Personne ne demandant plus la parole, la Gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier en tant que de besoin la convocation et la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et après examen du bilan et des comptes annuels arrêtés au 31 Janvier 2018, approuve les comptes arrêtés à cette date tels qu'ils sont présentés faisant ressortir un bénéfice net comptable de 2.701.31 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus pur et simple, entier et définitif à la gérance pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Janvier 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé qui s'élève à 2.701.31 Euros au poste « autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la somme de 30.000 Euros à la distribution de dividendes.

Cette somme sera déduite du poste « autres réserves » des résultats en attente.

Cette somme de 30.000 Euros sera versée aux associés soit

- Marie Hélène CHENEAU 97 parts soit 29.100 Euros
- Bernard CHENEAU 3 parts soit 900 Euros

Il est entendu que la Flat tax sera versée au Trésor Public avant le 30 Juillet 2018.

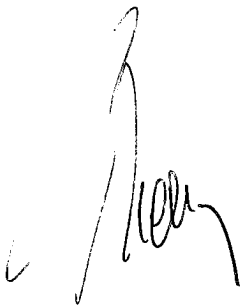
SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or 'H' followed by a flourish.